

Nbre de conseillers :

en exercice	7		
présents	7		
représentés	0		
votants	7		
exprimés	7	Pour	7
		Contre	

**Date de la convocation
et d'affichage**

01/12/2016

Le Conseil Municipal de LICHANS-SUNHAR s'est réuni à la mairie le 08 décembre 2016 à 19 heures et 30 minutes, sous la présidence de Madame Monique ELGOYHEN, Maire.

Présents : Mesdames Monique ELGOYHEN, Michèle LAFON, Marie-Hélène ESCONOBLET, Messieurs Alain IRIGOYEN, Arnaud UHART, Alain CAZAUX, Arnaud BEHEREGARAY

Madame Michèle LAFON a été nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2016-17 : Installation des compteurs d'électricité de type LINKY.

Madame le Maire explique à l'assemblée, qu'elle a assisté à plusieurs réunions relatant de la future installation des compteurs d'électricité LINKY.

Il ressort que :

- Pour le moment les compteurs permettent de savoir le niveau de consommation électrique d'un ménage en instantané.
- Les compteurs de type LINKY pourront à terme contrôler les appareils connectés et éventuellement les éteindre lors des pics de charge. Avec le développement de la domotique, le danger est grand.
- Les fournisseurs d'énergie pourront avec les données collectées proposer des offres commerciales « ajustées ». Quid des personnes peu informées sur le sujet (âgées ; etc.) ?
- Depuis le compteur, les données sont transférées par courant porteur jusqu'au collecteur. Le transfert via ondes se fait ensuite vers des serveurs « big datas ». Le courant porteur au sein des installations électriques anciennes a généré des incendies. Les assurances ne couvrent pas les risques liés aux ondes électromagnétiques

Les associations s'inquiètent de l'utilisation économique future de la collecte des renseignements. ENEDIS assure que la CNIL a validé ces compteurs.

**OUI L'exposé de Madame le Maire,
Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- Considérant que les communes ont pour vocation de servir l'intérêt général, et que les programmes de compteurs communicants visent à favoriser des intérêts commerciaux,
- Considérant qu'il n'est économiquement et écologiquement pas justifié de se débarrasser des compteurs actuels qui fonctionnent très bien et ont une durée de vie importante,
- Considérant que les compteurs communicants seraient facteurs de risques pour la santé des habitants et pour le respect de leur vie privée,
- **RAPPELLE** que les compteurs d'électricité appartiennent aux collectivités et non à ENEDIS
- **DEMANDE** que les compteurs d'électricité de LICHANS-SUNHAR, propriété de la collectivité, ne soient pas remplacés par des compteurs communicants, (de type Linky ou autre), et qu'aucun système relevant de la téléphonie mobile (GPRS ou autre) ne soit installé sur ou dans les transformateurs et postes de distribution de la commune
- **DEMANDE** au Syndicat Départemental d'Energie des Pyrénées Atlantiques (SDEPA) d'intervenir immédiatement auprès d'ENEDIS pour lui signifier la position de la commune de LICHANS -SUNHAR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Monique ELGOYHEN

